

Dispositif de préparation au concours interne 2026 d'accès au corps des IPEF

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-615 du 3 octobre 2025 relative au dispositif de préparation conçu pour accompagner les candidats souhaitant présenter le concours interne d'accès au corps des IPEF.

**Les principaux indices :
SMIC, Allocations familiales,
Chômage, Retraite...**

Fiche mise à jour au 1er octobre 2025

**Techniciens supérieurs :
Ouverture de concours
externes et internes pour
2026**

Plusieurs concours externes et internes sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de

l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2026.

Des collègues TSMA ou qui aspirent à le devenir témoignent sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail quotidien ...

L'administration s'inquiète du manque d'attractivité du corps des TSMA...

Lors d'un groupe de travail le 29 avril dernier, l'administration s'est inquiétée d'un «déficit important de TSMA à l'horizon 2027» alors que ces agents occupent des «fonctions essentielles», portant «la mise en œuvre de la technicité des politiques publiques du MASA» et «couvrant de multiples besoins». Lors de ce groupe de travail, le RAPS (réseau des IGAPS) est également intervenu pour souligner que ce corps nécessite des savoirs et des outils plus pointus, et voit son périmètre d'intervention et son niveau de responsabilité augmenter considérablement.

La CFDT-Agriculture se réjouit de cette prise de conscience de l'administration : il est temps que les compétences techniques de plus en plus pointues des TSMA soient reconnues

à leur juste valeur. Sans évidemment oublier les autres corps.

L'administration a prévu l'organisation de groupes de travail cet automne pour discuter avec l'ensemble des syndicats de propositions concrètes afin de renforcer l'attractivité de ce corps.

La CFDT est allée à la rencontre de (futurs) TSMA sur le terrain pour porter leur parole auprès de l'administration

Depuis plusieurs années, la CFDT-Agriculture se déplace sur le terrain. Depuis début 2025, les rencontres avec les agents se sont multipliées : à l'INFOMA, en abattoirs, dans les SIVEP-BREXIT, dans les services déconcentrés (DDPP, DDT, DRAAF), chez les opérateurs (IFCE...)

Ces échanges avaient pour objectif de mieux comprendre les difficultés rencontrées, au-delà des connaissances que nous pouvons déjà en avoir de par leur présence au sein de notre équipe.

D'autres déplacements sont d'ores et déjà prévus et nous pourrons encore en programmer en fonction de vos retours.

Quelques exemples de témoignages édifiants qui illustrent l'importance d'agir rapidement !

Ces témoignages ne se veulent pas exhaustifs des difficultés rencontrées par les TSMA et ceux qui aspirent à le devenir. Il s'agit de quelques témoignages concrets qui illustrent l'importance d'agir rapidement !

- **INFOMA...** *«Je suis allé à l'INFOMA, j'ai dû me payer un logement sur place en plus de celui de ma famille, payer des frais de garde, et je n'ai pu voir mes enfants qu'un seul WE par mois vu le coût des transports. ... A quand*

des formations décentralisées plus proches des lieux de travail et de vie des stagiaires ? A quand une revalorisation de l'indemnité de stage INFOMA ?»

- **INFOMA...** «Je suis une jeune maman, j'ai un niveau ingénieur, j'ai préféré passer le concours de Technicien Supérieur (TS) plutôt que celui de Technicien Principal (TP) à cause de la distance et de la durée de la formation : 4 mois pour le TS contre 8 mois pour le TP. Avec un bébé d'un an, s'absenter toutes les semaines pendant 8 mois en parcourant plus de 900 km tous les week-ends est non seulement très onéreux mais également très fatigant. Maintenant j'ai un travail bien ennuyeux par rapport à ce que je pourrais faire et je n'ai pas envie de rester...»
- **INFOMA...** «Nous avons eu moins de 2 heures de cours sur l'état de conscience et d'inconscience des animaux, sujet sociétal pourtant sensible comme en témoignent les actions de l'association L214 ... mais rien sur la gestion de conflits au travail que ce soit en interne ou avec les usagers... Il est urgent de faire évoluer les programmes qui ne sont pas adaptés à notre travail de technicien ... Il nous faut plus de pratico-pratique ! Et plus de juridique sur les différentes procédures relevant de nos compétences...»
- **INFOMA...** «Je suis agent contractuel en abattoir, je ne veux pas passer le concours pour devenir TSMA au vu de l'éloignement et du coût engendré par la formation à Corbas, mais aussi car je veux être libre de travailler ailleurs que dans un abattoir demain, sans nécessairement attendre 3 ans de titularisation...»
- **SIVEP-BREXIT...** «Je travaille en SIVEP-Brexit et je rembourse le crédit du logement que je viens d'acheter grâce aux heures de nuit... il y a peu de perspectives d'emploi sur place même en abattoir ... Comment vais-je

faire demain pour joindre les deux bouts ? Ma situation individuelle pourra-t-elle bien être prise en compte ?»

- **Abattoir...** *«Je travaille de nuit, avec des températures froides et beaucoup de bruit... A quand une reconnaissance de la pénibilité via la catégorie active pour partir à la retraite un peu plus tôt ? Contrairement à des collègues d'autres abattoirs, je n'ai pas la possibilité d'aller travailler ponctuellement dans un autre abattoir ou au siège par exemple en remise directe... A quand la généralisation de cette possibilité d'aller voir un peu ailleurs pour apprendre d'autres pratiques, voir d'autres métiers et agir sur les TMS (troubles musculo-squelettiques) ?»*
- **Santé et protection animale...** *«Les missions sont attrayantes car diverses, mais il n'y a pas assez d'effectifs au vu de la technicité attendue et de la diversité des élevages. Je travaille sur les bovins lait, allaitants, les veaux de boucherie, les volailles de chair et de ponte toutes espèces, les porcs... A cela s'ajoute la gestion des élevages en déshérence... et la gestion successive des crises (IAHP, FCO, Tuberculose, MHE...). Dans ma DDPP, plus de la moitié de mes collègues sont partis après la gestion de la crise IAHP...»*
- **Sécurité sanitaire des aliments...** *«Il faudrait communiquer sur le sens du travail auprès des jeunes pour leur donner envie de devenir TSMA : être inspecteur en SSA, c'est une mission régalienne essentielle, c'est ce qui garantit la salubrité des produits alimentaires que nous consommons !»*
- **Forêt...** *«Je pense de plus en plus sérieusement à partir... Dans nos bureaux «forêt», on manque d'effectifs et on nous rajoute toujours plus de gestion administrative avec les nouveaux dispositifs d'aides. On n'a pas de renforts, et forcément, le temps pour aller en contrôle*

sur le terrain fond comme neige au soleil... quelques services sont encore épargnés mais pour combien de temps ?»

- **SEA...** *«J'étais un technicien. J'instruisais des dossiers avec un regard technique. Mon travail consiste maintenant principalement à contourner les bugs des machines délirantes. Et quand j'ai un agriculteur au téléphone, c'est souvent pour des tracasseries administratives que je ne parviens pas à expliquer. Mon métier perd de plus en plus de son sens... A quand la simplification pour les agriculteurs et les services ?»*
- **Etablissement public...** *«Je suis agente contractuelle en contrat à durée déterminée, je suis contrôleuse «traçabilité sanitaire des équidés». J'hésite à passer le concours car je veux rester à l'IFCE. Ma passion c'est le cheval. Je passerai le concours si je peux être réintégrée là où je travaille aujourd'hui.»*
- **Reconnaissance de l'expérience acquise :** *«Après avoir travaillé 11 ans dans le domaine des aides surfaciques de la PAC, avec notamment un parcours à l'international au sein de l'union européenne, et en étant en poste auprès d'une DDTM où je mobilise quotidiennement mes compétences acquises, seuls 3 ans et 5 mois m'ont été reconnus à la titularisation, avec un revenu net débutant à 1640 euros par mois environ... et une famille à nourrir. Parmi mes collègues, j'ai souvent côtoyé et même parfois encadré des agents contractuels avec mon niveau d'études (voire inférieur) ayant un salaire bien plus confortable. Cela est assez frustrant et ne rend pas mon poste attractif !»*

Ce ne sont là que quelques témoignages. N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés et de vos propositions pour améliorer les conditions de travail et résoudre les problèmes

rencontrés. La CFDT-Agriculture portera auprès de l'administration le maximum de ces propositions lors des groupes de travail à venir.

A quand le dialogue ?

Face à ces constats, la CFDT-Agriculture, syndicat réformiste, tient à obtenir des avancées par le dialogue, en mettant sur la table des propositions réalistes face à chaque difficulté rencontrée.

La CFDT-Agriculture demande par ailleurs à l'administration de fixer sans tarder un calendrier pour les groupes de travail «TSMA», comme elle s'y est engagée il y a déjà plusieurs mois.

Le déficit d'attractivité ne concerne pas que le corps des TSMA au MASA

L'administration se préoccupe de l'attractivité du corps des TSMA, mais la CFDT-Agriculture souhaite que l'administration se penche aussi sur d'autres corps, y compris administratifs, car certains agents occupant ces missions trouvent également le ministère de l'agriculture de moins en moins attractif.

La CFDT-Agriculture, syndicat non corporatiste, défend l'ensemble des agents. Force est de constater que le manque d'attractivité est un problème général au sein de ce ministère. La CFDT-Agriculture demande à l'administration l'organisation de groupes de travail sur l'attractivité de l'ensemble des corps et emplois au MASA, comme elle s'était engagée à le faire en... 2024 !

Enfin, le déficit d'attractivité pour le corps des TSMA ne concerne pas que ce ministère mais également les établissements publics qui opèrent sous sa tutelle. La CFDT-Agriculture demande à ce que le périmètre de réflexion sur l'attractivité s'étende ainsi à l'ensemble du périmètre de compétence du MASA, que ce soit en administration centrale,

dans les services déconcentrés et au sein des opérateurs .

Plan de transformation écologique en AC

Stratégie nationale bas carbone (SNBC), décret tertiaire : des objectifs ambitieux, ... mais à quel prix pour les conditions de travail ?

La SNBC constitue la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans ce cadre, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », impose aux bâtiments du secteur tertiaire, y compris les bâtiments publics, des objectifs progressifs de réduction de la consommation d'énergie finale par rapport à une année de référence :

- ↘ 40 % d'ici 2030
- ↘ 50 % d'ici 2040
- ↘ 60 % d'ici 2050

L'État se doit d'être exemplaire dans cette transition. C'est pourquoi, depuis quelques mois, l'administration centrale a recruté un « manager énergie » chargé d'établir un état des lieux, de définir une stratégie énergétique et de structurer les actions visant à optimiser les consommations des bâtiments administratifs.

Pour la CFDT, la réflexion est intéressante, les objectifs

sont ambitieux et le manager énergie ne sera pas un magicien...

Voyons maintenant comment tout cela se concrétise ...

Etat des lieux de la consommation énergétique de l'administration centrale

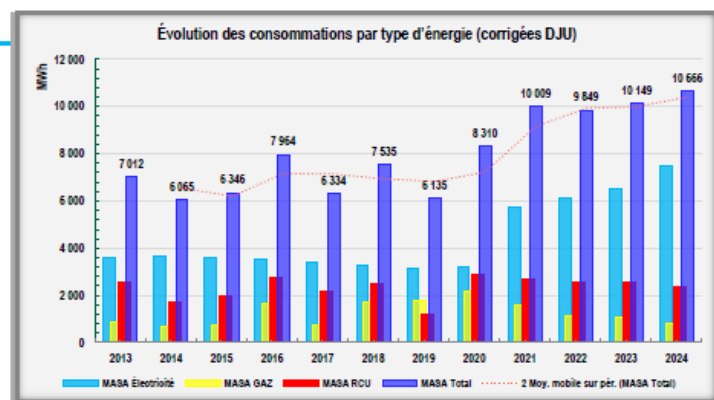
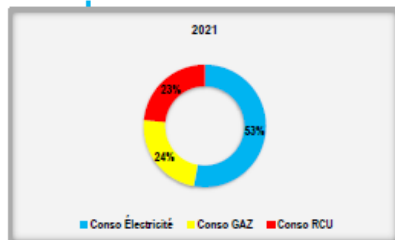
Les figures ci-dessous mettent en évidence un pic de consommation énergétique en 2024 à 10 666 MWh. Ce pic résulte d'un recueil de données plus consolidé et plus fiable, rendu possible par la mise en place d'outils de pilotage et de suivi des fluides, offrant une précision bien supérieure aux relevés basés uniquement sur des factures.

Chiffres clefs :

Les consommations totale : ~ 10 666 MWh/an

2024 : Pic de consommation atteignant 10 666 MWh, représentant le point culminant post COVID !

Répartition du mix énergétique reste relativement stable sur cette période, avec une légère augmentation de la part de l'électricité.



Cette valeur de 10 666 MWh servira de référence pour le calcul des objectifs de réduction à atteindre dans le cadre du décret tertiaire et la répartition de cette consommation est la suivante :

- 53 % d'électricité
- 23 % de gaz du réseau de chauffage urbain (RCU)
- 24 % de gaz

La consommation électrique > la

consommation énergétique pour le chauffage des bâtiments...

C'est assez inattendu. La consommation électrique importante s'explique par les data centers, en d'autres termes par les serveurs contenant les données informatiques et les systèmes de refroidissement associés, très énergivores.

Ce constat questionne ...

- Après une dématérialisation accrue dans toutes nos missions, va-t-on revenir au papier pour limiter la consommation des data centers ?
- Comment envisager le développement de l'IA dans ce contexte ?
- Devra-t-on limiter nos consommations électriques lorsqu'on est sur site ?

Autant de questions qui, à priori ne se posent pas. On nous dit que l'électricité est peu émissive, avec peu de conséquences sur l'émission des gaz à effet de serre, ce qui va dans le sens de la stratégie bas carbone.

Pour la CFDT, il est important de nuancer ces propos. Les objectifs de réduction de la consommation énergétique sont définis sur la base de la consommation énergétique finale, indépendamment de l'émission de CO2. En France, 65 % de l'électricité est nucléaire, le reste est produit par l'éolien, le solaire et l'hydroélectrique, seulement 7 % est produit à partir d'énergie fossile. Si les émissions de CO2 sont faibles, dans la logique de la transition écologique pour laquelle nous devons aussi être acteurs, le nucléaire présente des risques environnementaux dont il faut aussi se préoccuper, avec la production de 23 000 m3 par an de déchets nucléaires, des risques accidentels et des défis importants de rénovation et de sécurité avec des installations vieillissantes.

En raison des enjeux sur les data centers et les équipements informatiques, les équipes du SNUM participent à cette réflexion. Aucune orientation précise sur ce sujet, si ce n'est que des réflexions sont en cours pour étudier l'opportunité d'acquérir des data centers moins énergivores ou encore récupérer la chaleur produite par les data centers pour le chauffage.

Des actions déjà engagées...

Parmi les actions engagées, il y a tout d'abord toutes les actions permettant un suivi et une optimisation des consommations énergétiques : audits énergétiques, outils de pilotage, de suivi, de relevé et de mesure de la consommation des fluides (OSFI, smart impulse, OPERAT,...).

Le deuxième axe de ces actions repose sur une rénovation des bâtiments avec :

- le renforcement de l'isolation, la mise en place d' huisseries avec du double vitrage,
- l'utilisation de LED, la mise en place des mâts et éclairage équipés de détecteurs de présence,
- la réorganisation des surfaces et la mise en place du flex office.

L'administration nous indique que ces rénovations présentent le double avantage de répondre à la fois aux enjeux de la sobriété énergétique mais aussi à l'amélioration du confort des agents.

Pour la CFDT, l'amélioration du confort des agents est primordiale et les rénovations des bâtiments répondent pour partie à cet enjeu. Il subsiste tout de même de nombreuses incertitudes sur l'amélioration du confort des agents avec l'organisation des espaces de travail dans les bâtiments rénovés récemment, ainsi que dans le cas d'une éventuelle généralisation du flex office.

Une expérimentation du flex office est d'ailleurs en cours à la SDLP et la rénovation du bâtiment de Maine à destination de la DGAL intègre le flex office à l'ensemble du bâtiment (voir notre article [ICI](#)). Toutefois, nous ne disposons pas du retour d'expérience d'agents ayant pratiqué le flex office.

De là à dire que le flex office permet de faire des économies importantes sur la consommation énergétique, ce n'est pas gagné. La réduction de la consommation énergétique liée au flex office a pour origine une réduction des surfaces, la possibilité de fermer certaines parties du bâtiment où il n'y a personne et de couper le chauffage, une moindre présence des agents associée à une moindre consommation d'électricité notamment. Pour la CFDT, ces économies d'énergie ne seront pas déterminantes pour atteindre les objectifs du décret tertiaire.

Sous couvert d'une prétendue amélioration des conditions de travail, le flex office est aujourd'hui présenté comme une solution moderne et vertueuse. Il ne faudrait pas utiliser cet argument pour justifier la réorganisation des espaces de travail nécessaire pour permettre l'intégration de l'ensemble des agents de l'administration centrale, suite à la décision de ne plus louer les locaux de Vaugirard. Cette décision ayant pour origine les restrictions de surface relatives à la politique immobilière de l'Etat et plus particulièrement la circulaire du 8 février 2023 qui vise avant tout à faire des économies sur les dépenses de l'Etat.

*De même, ces rénovations vont dans le sens d'un confort des agents en hiver mais qu'en est-il du **confort en été** ???*

La SDLP répond que des réflexions sont effectivement en cours pour améliorer le confort en été. Dans les rénovations cet objectif n'était pas inclus, ce qui est désormais le cas avec la rénovation du bâtiment de Maine. Pour les autres bâtiments, des réflexions sont en cours pour la mise en place de films

sur les fenêtres mais avec l'inconvénient d'un assombrissement important de la pièce, en particulier en hiver, ou encore la mise en place de stores extérieurs quand c'est possible. En effet, lorsque le bâtiment est classé, c'est refusé.

Quels sont les scénarios pour atteindre les objectifs ?

L'administration nous a présenté les scénarios suivants :

Site	Type de Travaux Principaux	Investissement (€HT)	Économie Énergie Finale	Économie CO ₂ (t/an)	Temps de Retour (ans)	Scénario Retenu
Varenne	Isolation ITI, remplacement menuiseries, régulation, LED, pompes variables	4 010 000	22% (559 MWh)	81 t	34	Scénario 1
	Isolation renforcée, ventilation DF, EnR	8 823 200	60% (1 436 MWh)	222 t	32	Scénario 2
Barbet de Jouy	Isolation ITI, menuiseries, robinets thermostatiques, LED, régulation ventilation	1 400 000	15% (180 MWh)	30 t	30	Scénario 1
	Isolation complète, CTA double flux	4 181 000	55% (624 MWh)	100 t	35	Scénario 2
Lowendal	Régulation ventilation, LED, coupure bureautique	216 000	26% (92 MWh)	9,5 t	11	Scénario 1
	+ Isolation combles, étanchéité, VMC DF	450 000	28% (101 MWh)	12 t	20	Scénario 2
Auzeville-Tolosan	Isolation ITI, menuiseries, planchers, LED	4 359 197	5% (188 MWh)	30,3 t	55	Scénario 1
	Isolation ITI, menuiseries, planchers, PAC, PV, régulation, LED, récupération chaleur	5 131 193	11% (414 MWh)	60,7 t	43	Scénario 2

🔗 Recommandations stratégiques :

Les travaux d'isolation (ITI, menuiseries, planchers) constituent le levier principal pour les sites les plus déperditifs (Varenne, Barbet de Jouy). Pour les sites performants (Lowendal) ou techniques (Auzeville), l'optimisation des systèmes et l'introduction d'EnR (récupération de chaleur, PV ...) sont prioritaires.

Certaines actions prévues par ces scénarios sont déjà en cours, par exemple le remplacement des huisseries, l'isolation, la mise en place des LED,... D'autres seront peut-être mises en place comme l'isolation renforcée, toutefois cette solution aura pour conséquence une réduction des mètres carrés... Les réflexions sont en cours...

Pour analyser ces scénarios, la CFDT rappelle les objectifs à atteindre et les économies à réaliser :

D'après les estimations réalisées, le pic de consommation est de 10 666 MWh, les objectifs de réduction sont par conséquent :

- ↘ 40 % en 2030, soit une diminution de 4266, 6 MWh
- ↘ 50 % en 2040, soit une diminution de 5333 MWh
- ↘ 60 % en 2050, soit une diminution de 6400 MWh

Si l'administration centrale met en œuvre :

– le scénario 1, l'économie sera de 1019 MWh, avec une dépense de 10 millions d'euros ;

– le scénario 2, l'économie sera de 2575 MWh, avec une dépense de 18,6 millions d'euros.

Et ce, avec un temps de retour sur investissement long, en moyenne de 30 ans.

Même avec le scénario 2, nous restons très éloignés de l'objectif avec un coût non négligeable... Il est à noter que ce tableau avec les scénarios ne fait pas apparaître Vaugirard qui est pourtant inclus dans les estimations de consommation. D'autant qu'avec la rénovation de Maine, tous les moyens sont mis en œuvre pour réduire la consommation énergétique. Il a d'ailleurs été obtenu que ce bâtiment puisse être raccordé au réseau de chauffage urbain.

Malgré ces éléments, nous faisons le constat que, même si le scénario 2 est retenu, l'administration centrale ne sera pas en capacité d'atteindre l'objectif de 2030.

Il reste à voir de quels moyens disposera le ministère et à déterminer l'opportunité de dépenser ces moyens dans les travaux à destination de la réduction de la consommation énergétique, avec des temps de retour sur investissement qui sont assez longs.

La déclinaison actuelle des scénarios en objectif opérationnel

Étapes clés « envisagées »

2025 – 2030 : Mise en place d'une stratégie énergétique

- Déploiement de GTB → pilotage et régulation en temps réel.
- Rénovations prioritaires (Varenne, Maine, Auzeville, ...).
- Mise en place d'un système de management de l'énergie ISO 50001 → suivi structuré et continu.
Objectif intermédiaire : amorcer la baisse des consommations.

2030 : -40 % de consommation énergétique

- Rationalisation des usages → optimisation des espaces
- Déploiement des solutions de pilotage et de régulation.
Le MASA atteint une réduction significative en cohérence avec le Décret Tertiaire.

2040 : -50 % consommation et surfaces rationalisées

- Poursuite des rénovations profondes et récupération de la chaleur fatale (chaud et froid).
- Optimisation des surfaces (site d'Auzeville)
Le patrimoine devient plus compact, plus sobre et mieux valorisé.

2050 : Neutralité carbone

- 100 % du parc rénové.
- Bâtiments compatibles SNBC et neutralité carbone.
Le patrimoine immobilier performant, sobre et neutre en carbone.

Pour la période de 2025 à 2030, nous restons dans la continuité des projets de rénovation des bâtiments en cours. C'est à partir de 2030 que l'on voit apparaître une ligne rationalisation des usages par l'optimisation des surfaces.

Pour la CFDT, il faut rester vigilant et prudent face à ce que nous proposera l'administration sur ce sujet et une éventuelle généralisation du flex office. Ce dossier sera suivi avec attention par la CFDT afin que les choix retenus soient cohérents avec les priorités de l'administration centrale et contribuent non seulement à la réduction de la consommation énergétique, mais avant tout à l'amélioration du confort des agents, de la qualité de vie au travail et de la performance collective. Ces orientations devront être prises dans un esprit de concertation avec les agents et les organisations syndicales.

Déménagement de la DGAL avenue du Maine : des règles de vie à définir en 2026 et 2027 pour bien travailler dans ces nouveaux locaux.

L'aménagement avenue du Maine est programmé à la fin du premier trimestre 2028. L'objet de cette réunion était de présenter les différents espaces de travail, ainsi que le micro-zoning défini après concertation pour chacune des sous directions de la DGAL, la MUS (Mission des Urgences Sanitaires) et la MIVAS (Mission de la Valorisation des Actions et de la Stratégie). A la suite de cette présentation, de nombreuses questions restent sans réponse ; la CFDT-Agriculture restera donc vigilante tout au long de l'avancement du projet.

La réunion, présidée par Maud FAIPOUX, s'est tenue avenue du Maine, dans les futurs locaux de la DGAL, le 23 septembre 2025.

La CFDT-Agriculture est représentée par Anne JAMMES et Anne BERTOMEU.

Le diaporama suivant : «le projet de déménagement de la DGAL à Maine. En quoi consiste-t-il ?» est présenté lors de cette réunion. Ce diaporama, dans lequel figure le micro-zoning pour chaque sous-direction, doit être présenté aux agents de la DGAL lors d'un café projet le 2 octobre 2025. Il est joint au compte rendu.

Aménagement des locaux avenue du Maine : les principes, flex office et cloisons vitrées.

- Flex office avec une séparation des espaces par des cloisons vitrées. Les armoires (partagées) pourront servir de séparateurs dans les grands bureaux partagés. Des casiers individuels seront mis à la disposition des agents.
- Une grande variété de locaux de travail (cf diapositive 5) :
 - postes individuels,
 - bulles de réunion (petites cabines fermées),
 - salles collaboratives (de capacités variables),
 - salles silence (usage type «bibliothèque», «on ne se dit pas bonjour»),
 - espaces informels (grand espace «cœur de vie» au rez de chaussée, points café à chaque étage).
- A noter : pour chaque sous-direction, les espaces collaboratifs sont implantés à l'entrée de chaque «plateau», de façon à limiter le flux. Les bulles segmentent le plateau ; il y a également des bulles implantées en fin de plateau.
- Des postes de travail individuels partagés : 80 postes individuels (pour une longue durée de travail individuel) pour un total de 100 agents, soit un taux de partage = 0,8. Taux de présence moyen : 0,52. Pic de taux de présence : 0,76.
- Des règles de vie à respecter, qui seront définies dans le futur règlement intérieur : bureau «net» (affaires personnelles à ranger dans le casier individuel), respect de zones silencieuses, liberté de circulation, y compris dans une zone réservée à une autre sous-direction que la sienne...
- Un point d'ancrage par sous-direction, permettant de
 1. retrouver ses collègues de travail.
- Postes de travail individuels partagés, avec deux

exceptions : un poste de travail individuel est attribué aux agents en situation de handicap, ainsi qu'aux agents qui bénéficient soit d'aucun, soit d'un seul jour de télétravail par semaine.

- Plus de 2 postes de travail par agent en incluant les positions «alternatives». Ces positions «alternatives» incluent les places disponibles en salle de réunion, ainsi que dans les salles de convivialité.
- Installation prévue à la fois de câbles et du wifi, avec une priorisation pour le wifi. Une attention particulière devra être apportée aux antennes relais, afin que l'usage d'un téléphone portable soit possible dans tous les locaux, et pas seulement dans le hall.

2. **Quelques dates clés (cf diapositive 2)**

- Définition du micro-zoning en 2025, présenté aux agents de la DGAL lors du café projet du 2 octobre 2025. Lors de la réunion, Maud FAIPOUX précise que «chaque sous-direction a fait un atelier consacré à l'aménagement de son espace et a fait des choix en fonction de ses besoins».
- Finalisation du projet en 2026 et 2027 : adaptation encore possible du nombre de bulles, réglages acoustiques, ajout de rideaux occultants, choix du matériel de bureau, etc ...
- Rédaction en 2026 et 2027, en concertation avec les agents de la DGAL, du règlement intérieur.
- Aménagement dans les nouveaux locaux, fin du premier trimestre 2028.

Comme la concertation de l'ensemble de la communauté de travail constitue une étape essentielle du projet, la CFDT-Agriculture va faire à la DGAL les demandes suivantes :

- *un bilan détaillé des modalités de concertation au sein de chaque sous-direction, qui ont conduit à la définition du micro-zoning retenu ;*
- *les modalités de concertation prévues pour la rédaction du futur règlement intérieur et la finalisation du projet d'aménagement.*

3. Des points de vigilance et des questions, auxquels il faudra répondre avant 2028

- Quelles seront les modalités de coordination des journées en présentiel pour les différentes équipes, de façon à permettre des échanges en présentiel de qualité et ainsi maintenir la cohésion des équipes ?
- Quelle gestion prévue pour les plateaux «saturés» lors des pics de présence?
- Comment gérer les appels entrants qui sont très fréquents, ne peuvent pas être programmés et peuvent durer longtemps ? Les agents devront-ils systématiquement se déplacer, à la recherche d'une «bulle» disponible ? Quelle sera l'organisation prévue en cas de gestion de crise ou d'alerte sanitaire, avec des appels entrants en continu ? A ce stade, la DGAL envisage la possibilité de recevoir les appels téléphoniques via l'ordinateur portable équipé d'un casque, ainsi que des téléphones portables pour les agents.
- Les cloisons vitrées permettront certes d'avoir des espaces de travail lumineux mais ont pour conséquence de ne pas pouvoir vraiment s'isoler. La possibilité de pose de rideaux occultants au niveau des bulles a été envisagée ; il y a donc un véritable enjeu sur le choix des équipements qui seront retenus pour les différents espaces de travail.

- Quel sera l'équipement d'un poste de travail ? Par exemple, y aura-t-il, un voire deux grands écrans pour les agents qui en ont besoin ?
- Quelle sera la capacité des casiers individuels ? que sera-t-il possible d'y ranger ?
- Quelle sera la température lors de grosse chaleur, notamment au niveau du quatrième étage qui est mansardé ? Un test du système de rafraîchissement, étage par étage, est demandé en cas de température extérieure supérieure à 40°C.

La CFDT-Agriculture restera vigilante tout au long de l'avancement de ce projet de déménagement avenue du Maine, de façon à obtenir des réponses à toutes ces questions. Si vous avez d'autres questions ou d'autres sujets de préoccupation, nous vous invitons à nous en faire part. L'aménagement avenue du Maine n'est prévu qu'à la fin du premier trimestre 2028, il est donc encore possible d'obtenir des améliorations pour ces futurs locaux.

Pour aller plus loin :

- *La présentation PowerPoint utilisée au cours de la réunion d'information*

[2025-10-02-Café projetVF-1-1](#)

Octobre rose, c'est parti pour 2025

Comme chaque année, depuis plus de 30 ans, le mois d'octobre

est synonyme de rose et de prévention du cancer du sein. Porter un ruban ou un tee-shirt rose, courir en rose pour une association. ...

Ce mois d'octobre a pour slogan : « **À partir de 50 ans, faites vous dépister tous les deux ans : vous vous en remercirez** ».

Le cancer du sein est le 1er cancer chez les femmes, avec près de 60 000 nouveaux cas détectés et près de 12 000 décès chaque année. Pour autant, il bénéficie d'une prévention insuffisante et uniquement par le biais de la santé publique. Or, le cancer du sein ne touche pas les femmes parce qu'elles sont femmes, d'ailleurs il touche également les hommes. Si des hommes peuvent également être atteints (environ 500 cas par an), 99% des cancers du sein touchent des femmes. Actuellement, 600 000 femmes en France vivent avec cette maladie.

Le mois d'octobre est l'occasion de parler prévention et dépistage : plus ce cancer est détecté tôt, plus les chances de survie sont importantes. Si l'autopalpation des seins est une technique recommandée à la recherche d'une anomalie qui n'existait pas auparavant, la surveillance par mammographie reste la conduite de référence, surtout si la personne présente des facteurs de risques particuliers.

Dans nos champs professionnels, le mois d'octobre est aussi l'occasion de mettre en avant la prévention des facteurs de risques professionnels. Les conditions de travail peuvent augmenter les risques de cancers. C'est le cas en particulier du travail de nuit, surtout s'il est fréquent (au moins 3 nuits par semaine) et sur une durée importante (supérieure à 4 ans). Les irradiations ou l'exposition à certains produits chimiques peuvent également être des facteurs d'aggravation du risque de cancers.

La prévention du cancer du sein est un enjeu majeur de santé, mais aussi de société. Alors, en ce mois d'octobre, **affichons toutes et tous un ruban rose** et mettons le sujet de la

prévention des cancers du sein à l'ordre du jour de nos réunions de Formation Spécialisée ! Et profitons aussi de toutes les occasions dans notre vie personnelle et familiale pour inciter notre entourage à la prévention et au dépistage.

Source : CFDT

Pour aller plus loin :

- *Retrouver la plaquette « Cancer du sein » réalisée par la CFDT Grand Est*

[plaquette_cancer_sein_grand_est_10-2024](#)

Journée de prévention et de sensibilisation à la santé visuelle au travail

Dans le cadre de la journée mondiale de la vue, une **journée de prévention et de sensibilisation à la santé visuelle au travail** se tiendra le mardi 7 octobre au sein du ministère, incluant un temps de sensibilisation organisé le midi, à la fois sur site – en administration centrale – et en distanciel.

Cette journée est organisée avec et par [L'UNADEV](#) – Union nationale des aveugles et déficients visuels.

Vous trouverez en fin d'article le programme présentant les trois temps forts de cette journée (deux temps en administration centrale sur Paris), ainsi que le lien vers

l'article publié A la une sur l'intranet du MASA : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/7-octobre-participez-a-une-journee-de-sensibilisation-a-la-sante-visuelle-a557.html>

Le temps de sensibilisation du midi (13h à 14h15), sera ouvert à toutes et tous sans inscription préalable.

Voici le lien Webex pour se connecter à la conférence de sensibilisation **Emploi et handicap visuel** 7 octobre, de 13h à 14h15

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le handicap visuel au travail. Conférence, échanges et témoignages (accès libre sans inscription préalable).

– Lien Webex : <https://agri.webex.com/agri/j.php?MTID=ma8e201a6b9a9f3605ea71dedf0d08e74>

Code d'accès : 2741 026 3208 – Mot de passe du webinaire : GJsNeF6c9M9

▪ *Le programme complet*

[Unadev_Programme_sensibilisation_santé_visuelle_MASA_VF](#)

Mobilisation du 2 octobre 2025

Parce que le monde du travail et ses salariés, dont ceux de la fonction publique ne peuvent pas être sacrifiés pour trouver des crédits à un budget déficitaire structurel validés par nos élites. Restons mobilisés demain !

tractjournee2octobre

OÙ MANIFESTER le jeudi 02 octobre – lieux et horaires des mobilisations/manifestations/rassemblements

Des mobilisations partout sur le territoire

->> 235 mobilisations, triées par région et Outre-Mer (*mises à jour en fonction de nouveaux ajouts*)

VILLES EN NOIR = confirmé

VILLES EN BLEU= en attente d'informations ou de confirmation

******* AUVERGNE - RHÔNE - ALPES *******

▪ Ain (01)

BOURG-EN-BRESSE : 14h30 Champ de Foire

OYONNAX : 10h00 Velexpo

▪ Allier (03)

MONTLUCON : 10h30 place Dormoy

MOULIN : 10h30 place de la Liberté

VICHY : 10h30 place de la Poste

▪ Ardèche (07)

AUBENAS : 14h00 Ponson

PRIVAS : 10h30 Préfecture

ANNONAY : 14h30 Gare routière

LE CHEYLARD : 14h30 devant la Mairie

▪ Cantal (15)

AURILLAC : 08h00 Rond Point Paul Doumerc

▪ Drôme (26)

VALENCE : 14h00 Champ de Mars

MONTÉLIMAR : 14h00 devant le Théâtre

ROMANS-SUR-ISERE : 10h00 Sous la Canopée

▪ Isère (38)

VIENNE : 09h00 Champs de Mars

GRENOBLE : 14h00 Alsace Lorraine

BOURGOIN JALLIEU : 10h00 Place de la République

VOIRON : 16h30 Place Jacques-Antoine Gau

BOURGOIN JALLIEU : 10h00 place de la République

- Loire (42)

ROANNE : 10h30 Centre Universitaire

SAINT-ETIENNE : 10h30 devant la Bourse du Travail

- Haute-Loire (43)

LE PUY-EN-VELAY : 10h30 Place Cadelade

- Puy-de-Dôme (63)

CLERMONT-FERRAND : 10h00 Place des Carmes

RIOM : 17h00 Devant l'Hopital

- Rhône (69)

LYON : 13h00 Place Jean Macé

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE : 17h00 Place du Promenoir

- Savoie (73)

CHAMBÉRY : 14h00 Place du Palais de Justice

LA MOTTE SERVOLEX : 11h00 devant le Medef

- Haute-Savoie (74)

ANNECY : 10h00 devant la Préfecture

THONON LES BAINS : 17h30 Place des Arts

****** BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ******

- Côte-d'Or (21)

BEAUNE : 10h00, Porte Saint-Nicolas

DIJON : 14h00, Place de la Libération

MONTBARD : 15h00, Place Gambetta

- Doubs (25)

MONTBÉLIARD : 14h00, place du champ de foire

BESANÇON : 14h00, place de la Révolution

- Jura (39)

DOLE : 10h30, devant la sous-préfecture

LONS-LE-SAUNIER : 15h00, Place de la Liberté

SAINT-CLAUDE : 10h00, devant la sous-préfecture

- Nièvre (58)

NEVERS : 10h30, Bourse du travail

- Haute-Saône (70)

VESOUL : 09h00, devant la Gare

- Saône et Loire (71)

CHALON SUR SAÔNE : 14h00, Maison des syndicats

MACON : 14h00, devant la Préfecture

LE CREUSOT : 14h30, devant l'Alto

- Yonne (89)

AUXERRE : 14h00, Place de la Préfecture

SENS : 10h00, Place François Mitterrand (Gare)

- Territoire de Belfort (90)

BELFORT : 10h00, la Maison du Peuple

***** BRETAGNE *****

- Côtes d'Armor(22)

SAINT BRIEUC : 11h00, Place de la Liberté

LANNION : 11h30, Palais de Justice

DINAN : 12h00, Place de la Résistance

LAMBALLE : 09h30 devant la Gare

GUINGAMP : 11h00, Rond Point du Kerollo

▪ Finistère (29)

BREST : 10h30, Place de la Liberté

CARHAIX : 11h00, Maison des Syndicats

LANDERNEAU : 10h30, Esplanade du Family

MORLAIX : 10h30, Place des Otages

QUIMPER : 10h00, Place de la Résistance

QUIMPERLÉ : 10h30, à la Gare

LANDERNEAU : 10h30 Rond Point du Family

DOUARNENEZ : 17h00 Place de l'Ancienne Gare

▪ Ille-et-Vilaine (35)

RENNES : 13h00, Place Charles de Gaulle

SAINT-MALO : 11h00, Sous Préfecture

FOUGÈRES : 17h30, Esplanade des Chaussonières

VITRÉ : 17h00, Place du Général de Gaulle

REDON : à confirmer

▪ Morbihan (56)

LORIENT : 10h30, Rond Point de la Base

VANNES : 10h30, Rond Point Intermarché

PONTIVY : 10h30, La Plaine

PLOËRMEL : 10h30, Place de la Mairie

AURAY : 10h30, Espace Athéna

BELLE-ÎLE : 11h00, Le Port

******* CENTRE VAL DE LOIRE *******

▪ Cher (18)

BOURGES : 10h00 – Place Séraucourt

VIERZON : 10h30 – Place Jacques Brel

SAINT-AMAND : 10h00 – Place Jean Girault

SAINT-FLORENT-SUR-CHER : 10h30 Place de la République

LA GUERCHE : 10h30 – Place du Gal de Gaulle

- Eure-et-Loir (28)

CHARTRES : 14h00 – Boulevard Chasles

- Indre (36)

CHÂTEAURoux : 10h00 – Place de la République

ISSOUDUN : 14h30 – Parking Intermarché

- Indre-et-Loire (37)

TOURS : 10h00 – Place de la Liberté

- Loir-et-Cher (41)

ROMORANTIN : 10h30 – Place de la Paix

VENDÔME : 10h30 – Place de la Liberté

BLOIS : 14h15 – devant la Préfecture

- Loiret (45)

ORLÉANS : 10h30 – départ de la Cathédrale.

GIEN : 10h00 – Place Jean Jaurès.

MONTARGIS : 10h30 – Place du Pâtis.

BEAUGENCY : 10h30 – Place du Martroi.

****** CORSE ******

- Corse du Sud (2A)

AJACCIO, 11h00 devant la Préfecture d'Ajaccio

- Haute-corse (2B)

BASTIA, 10h00 Tribunal

******* GRAND EST *******

- Ardennes (08) :

CHARLEVILLE MÉZIÈRE, Hôtel de Ville, RDV à 13h30

- Aube (10) :

TROYES, Maison des syndicats, RDV à 14h00

ROMILLY SUR SEINE, devant la Bourse du Travail, RDV 14h00

BAR SUR AUBE, Hôtel de Ville, RDV à 17h00

- Marne (51) :

REIMS, Maison des Syndicats, RDV à 10h00

CHALONS, Maison des Syndicats, RDV à 10h00

EPERNAY, Place Carnot, RDV à 10h30

VITRY LE FRANÇOIS, Porte du Pont, RDV à 11h00

SEZANNE, Devant chez ATS, RDV à 10h00

- Haute Marne (52) :

CHAUMONT, place de la mairie, à 17h00

SAINT DIZIER, place de la mairie à 17h00

LANGRES, place Bel air, à 17h00

- Meurthe et Moselle (54) :

NANCY, Place St Epvre, RDV à 14h00

- Meuse (55) :

BAR LE DUC, Gare SNCF, RDV à 14h00

- Moselle (57) :

METZ, Place de la République, RDV à 14h00

- Bas-Rhin (67) :

STRASBOURG, Place de la République, RDV à 14h00

- Haut-Rhin (68) :

MULHOUSE, Square de la Bourse, RDV à 14h30

COLMAR, devant la Préfecture, RDV à 18h00

- Vosges (88) :

EPINAL, place Foch, RDV à 14h00

****** HAUTS DE FRANCE ******

- Aisne (02)

LAON : 09h00 Parvis de la Gare

SOISSON : 10h00 Pôle Emploi

St QUENTIN : 15h00 Place du 8 octobre

CHAUNY : 10h00 Place de la Mairie

CHATEAU-THIERRY : 10h00 Paul Doumer

- Nord (59) :

LILLE : 14h40 Porte de Paris

VALENCIENNES : 10h00 Place d'Armes

DUNKERQUE : 14h30 Place de la Gare

DOUAI : 10h00

- Oise (60) :

BEAUVAIS : 14h00 Avenue Jean Mermoz (Préfecture)

CREIL : 10h00 Place Carnot

COMPIEGNE : 10h00 Site Gazier Stornegy

- Pas de Calais (62)

LENS : 09h30 Place du Cantin

BOULOGNE SUR MER : 10h00 Rue d'Artois

CALAIS : 09h15 devant la Mairie

ST OMER : 09h00 Rond Point du Mc Donald

- Somme (80)

ABBEVILLE : 09h45 boulevard Vauban (devant lycée)

AMIENS : 13h00 Place de la Citadelle

****** ÎLE-DE-FRANCE ******

PARIS – 14h00 Place d'Italie

- Seine et Marne (77)

MEAUX : – 09h30 Place de la Mairie

- Hauts de Seine (92)

NANTERRE – 10h30 devant le Medef

****** NORMANDIE ******

- Calvados (14)

CAEN – Gare SNCF 11h00

LISIEUX – Place François Mitterrand 10h30

VIRE – Place de l'Horloge 17h30

BAYEUX – Place de la Mairie 09h30

- Eure (27)

ÉVREUX – Pré du Bel Ebat 10h00

PONT-AUDEMER -Place du Gal de Gaulle 10h00

- Manche (50)

GRANVILLE – Place de la Mairie 09h30

CHERBOURG – Place Napoléon 10h30

AVRANCHES – devant la Mairie 10h30

COUTANCES – Place St Nicolas 09h30

ST LÔ – Place de la Mairie 10h30

▪ Orne (61)

FLERS – Rond point des 5 becs 17h00

ALENÇON – Devant la Préfecture 10h30

ARGENTAN – Rond-point de Carrefour 10h30

L'AIGLE – place de la Poste 17h30

▪ Seine-Maritime (76)

ROUEN – Cours Clémenceau 10h00

DIEPPE – place de la Gare 10h30

EU – Lycée Anguier 14h30

LE HAVRE – Cercle Franklin 10h00

LILLEBONNE – Mairie 14h30

FECAMP – Espace Dunant 14h30

HARFLEUR – Place d'Armes 06h00

******* NOUVELLE-AQUITAINE *******

▪ Charente (16) :

ANGOULÊME, parvis de la gare, RDV à 10h00

COGNAC, place François 1er, RDV à 14h30

LA ROCHEFOUCAULT, place de la Gare, RDV à 16h30

RUFFEC, Champ de Foire, RDV à 17h00

CONFOLENS, devant Sous Préfecture, RDV à 10h30

▪ Charente-Maritime (17) :

LA ROCHELLE, Parvis de la Gare, 14h00

SAINTES, Palais de Justice, RDV à 10h30

ROCHEFORT, Place Colbert, RDV à 10h30

SAINT JEAN D'ANGELY, Place de l'Hôtel de Ville, RDV à 10h30

JONZAC, Jardin Public, RDV à 10h00

- Corrèze (19)

TULLE, Place Brigouleix, RDV à 10h00

BRIVE, Place de la Guerie, RDV à 15h00

USSEL, Place Voltaire, RDV à 15h00

- Creuse (23) :

GUÉRET, devant la Préfecture, RDV à 10h30

- Dordogne (24) :

PÉRIGUEUX, palais de justice, RDV à 10h30

BERGERAC, palais de justice, RDV à 15h00

SARLAT, Place de la Grande Rigaudie à 15h00

- Gironde (33) :

BORDEAUX, place de la Bourse, RDV à 11h00

- Landes (40) :

MONT DE MARSAN, Arènes, RDV à 09h30

- Lot et Garonne (47) :

AGEN, place de la préfecture, RDV à 10h00

MARMANDE, place de Maré, RDV à 14h00

- Pyrénées-Atlantiques (64) :

BAYONNE, place Sainte Ursule, RDV à 10h30

PAU, Place de Verdun, RDV à 10h30

- Deux-Sèvres (79) :

NIORT, devant la gare, RDV à 11h00

THOUARS, place Flandres Dunkerque, RDV à 11h00

BRESSUIRE, place St Jacques, RDV à 14h00

LA CRÈCHE, Carrefour Contact, RDV à 05h00

- Vienne (86) :

POITIERS, promenade des Cours, RDV à 14h00

CHATELLERAULT, Kiosque de l'Hôtel de Ville, RDV à 10h00

LOUDUN, devant la mairie, RDV à 10h00

CIVRAY, école Simone Veil, RDV à 10h00

MONTMORILLON, Place de la Victoire, RDV à 10h00

- Haute-Vienne (87) :

LIMOGES, carrefour Tourny, RDV à 10h30

SAINT JUNIEN, Place Lénine à 17h00

***** OCCITANIE *****

- Ariège (09)

FOIX – 14h00 au Haut des Allées Villote

- Aude (11)

CARCASSONNE – 14h30 sur le square Gambetta

NARBONNE – 10h30 devant la bourse du Travail

- Aveyron (12)

RODEZ – 14h00 au Mail de Bourran

- Gard (30)

NÎMES – 14h30 Jardin des Fontaines

ALES – 10h00 Sous Préfecture

BAGNOLS SUR CEZE – 10h00 Monuments aux Morts

LE VIGAN – 18h00 – Sous Préfecture

UZES – 10h00 – devant la Mairie

- Haute-Garonne (31)

TOULOUSE – 14h00 au métro Saint-Cyprien

MURET – 10h00 devant la Sous préfecture

ST GAUDENS – à confirmer

- Gers (32)

AUCH – 10h30 Boulevard Sadi-Carnot

- Hérault (34)

LODEVE – 11h00 Sous Préfecture

GANGES – 11h30 devant la Mairie

MONTPELLIER – 10h30 sur la place Albert 1er

SÈTE – 10h30 sur la place de la Mairie

BÉZIERES – 10h30 devant la bourse du Travail

BEDARIEUX – 10h30 Maison des Syndicats

- Lot (46)

CAHORS – 14h30 Place Mitterrand

FIGEAC – 14h30 Lycée Champollion

BIARS – 10h30 devant la Mairie

- Lozère (48)

MENDE – 11h00 sur la place de la Cathédrale Urbain V

- Hautes-Pyrénées (65)

TARBES – 10h00 devant la Bourse du Travail

- Pyrénées-Orientales (66)

PERPIGNAN – 10h30 sur la place de Catalogne

- Tarn (81)

ALBI – 14h00 au Vigan

CASTRES – 10h30 Place Soult

- Tarn-et-Garonne (82)

MONTAUBAN – 11h00 sur l'esplanade des Fontaines

****** PAYS DE LOIRE ******

▪ Loire Atlantique (44)

NANTES : 10h30 Miroir d'Eau

ANCENIS : 10h00 Station Esso

CHATEAUBRIAND : 10h30 Rond Point de la Ville en Bois

SAINT NAZAIRE : 10h30 Place de l'Amérique Latine

CLISSON : 10h00 Parvis de la Gare

▪ Maine et Loire (49)

CHOLET : 10h00 Place des Halles

ANGERS : 14h00 Place Leclerc

SEGRÉ : 10h00 Place du Port

SAUMUR : 10h00 Place de la Bilange

▪ Mayenne (53)

LAVAL : 11h00 Rue du Bas du Bois

▪ Sarthe (72)

LE MANS : 13h30 Gare du Nord

LA FLÈCHE : 10h00 Port Luneau

LA FERTE-BERNARD : 10h00 Le Cossec

▪ Vendée (85)

FONTENAY LE COMTE : 10h30 Place de Verdun

LA ROCHE SUR YON : 14h30 Rue Ampère

LES SABLES D'OLONNE : 11h00 Place de la Liberté

CHALLANS : 10h00 Champ de Foire

**** PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR ****

- Alpes-de-Hautes-Provence (04)

DIGNES LES BAINS : 11h00 Rond-point du 11 Novembre

- Hautes-Alpes (05)

GAP : 14h00 Pyramide Cité Desmichels

- Alpes-Maritimes (06)

NICE : 10h00, gare de Nice ville

- Bouches-du-Rhône (13)

MARSEILLE : 10h30 Vieux Port

ARLES : 10h30 Kiosque à Musique

- Var (83)

TOULON : 10h30 devant la Préfecture

SAINT RAPHAËL : 10h30 Rond-point Kennedy

DRAGUIGNAN : 10h30 devant la sous-préfecture

- Vaucluse (84)

AVIGNON : 10h30 Cours Jean Jaurès

**** OUTRE MER ****

ST DENIS (Réunion) : 09h00 Jardin de l'État

ST PIERRE (Réunion) : 09h00 Jardin de la Plage

NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie) 09h00 devant le Haut-Commissariat

FORT-DE-FRANCE (Martinique) 08h00 devant la Maison des Syndicats

CAYENNE (Guyane) 08h00 au rond-point de Suzini – 09h00 devant la mairie de Kourou. Le cortège de Cayenne se dirigera vers le centre des impôts.

MAMOUDZOU (Mayotte) 08h00 place de la République

Retraite progressive à 60 ans dans la fonction publique : ce qui change au 1er septembre 2025

Depuis le 1er septembre 2025, les fonctionnaires de l'État peuvent accéder au dispositif de retraite progressive dès 60 ans, contre 62 ans auparavant. Cette évolution découle du décret n°2025-681 du 15 juillet 2025, publié au Journal officiel le 23 juillet 2025.

02 octobre : mobilisons-nous pour un budget de justice sociale (Appel CFDT Fonctions Publiques)

Alors que Sébastien Lecornu, le Premier ministre, n'a pas apporté de réponse claire aux attentes des organisations syndicales lors de la rencontre à Matignon du mercredi 24 septembre, ces mêmes organisations appellent à une nouvelle journée de mobilisation le jeudi 2 octobre 2025.

Cette journée de mobilisation et de manifestation

intersyndicales se fera contre les mesures budgétaires présentées le 15 juillet dernier, et pour obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Vous trouverez ci-dessous, et en pièce jointe, le tract de la CFDT Fonctions Publiques (UFFA-CFDT)

[Mobilisation_02-10-25_tract_fp_uffa](#)

> Document

- Tract CFDT Fonctions publiques pour le 2 octobre 2025
[ICI](#)

Aucune réponse concrète aux attentes du monde du travail : l'intersyndicale appelle à une mobilisation massive le 2 octobre ! (Communiqué

intersyndical)

Vous trouverez ci-dessous, et en pièce jointe, l'appel à mobilisation et manifestation pour le 02 octobre de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU et SOLIDAIRES.

[Communique_presse_intersyndical_mobilisation_02102025](#)

> Documents

- Appel intersyndical pour la mobilisation du 2 octobre 2025 [ICI](#)

Organisation de la préparation au tour extérieur des administrateurs de l'État (TEAE) – Session 2026

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) organise la préparation à la session 2026 du tour extérieur des administrateurs de l'État (TEAE). Cette voie d'accès constitue une opportunité de promotion interne pour les agents souhaitant intégrer ce corps d'encadrement supérieur interministériel.

Télétravail au MASA : la CFDT vigilante après cette troisième réunion, des attentes fortes et des questions sur l'harmonisation des pratiques demeurent.

Troisième réunion suite à la signature de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail au MASA. Des données statistiques détaillées ont été présentées.

Réforme de l'action territoriale de l'État : la circulaire du Premier ministre précise les nouvelles règles

Le 30 juillet dernier, trois décrets avaient été publiés, renforçant les pouvoirs des préfets et redéfinissant leur rôle dans l'organisation territoriale de l'État.

Le 5 septembre 2025, une circulaire du Premier ministre vient

préciser les modalités d'application de ces textes et les implications pratiques pour les services et opérateurs de l'État.

OÙ MANIFESTER le jeudi 18 septembre

Lieux et horaires des mobilisations/ manifestations/ rassemblements

MOBILISATION, partout sur le territoire ...

Les ingénieurs de l'État... et les autres !

Les grandes lignes de la réforme

Evoquée depuis plusieurs années, notamment lors de la réforme de la haute fonction publique qui a abouti à la création du corps des administrateurs de l'État et du statut d'emploi des services d'inspection générale ou de contrôle, **les textes concernant les ingénieurs de l'État ont été publiés cet été.**

Pour le ministère chargé de l'agriculture (MASA), le seul corps concerné est celui des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF). A l'instar des quatre autres corps impactés par cette réforme (ingénieurs de l'armement, ingénieurs des

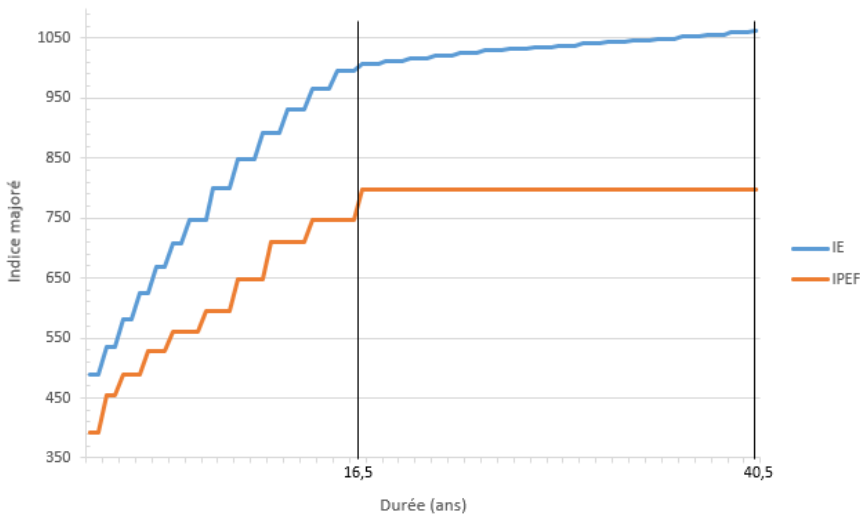
mines, inspecteurs généraux et administrateurs de l'INSEE, futurs membres du corps des ingénieurs de la statistique, de l'économie et de la donnée), ces agents voient leur statut évoluer à compter du premier décembre prochain.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Structuration du corps en trois grades** (30 échelons pour le premier grade, 32 pour le deuxième et 30 pour le troisième).
- Recrutement diversifié avec **sept voies d'accès** (concours externe, interne, troisième concours, liste d'aptitude, examen professionnel, détachement suivi d'intégration, intégration directe).
- **Conditions d'avancement identiques** : au moins six ans de service pour un passage au deuxième grade, seize ans pour un passage au troisième grade. Une mobilité est nécessaire dans les deux cas.
- Une **instance de gouvernance interministérielle** est créée afin de coordonner la gestion de ces corps (recrutements, rémunérations et avancements notamment).

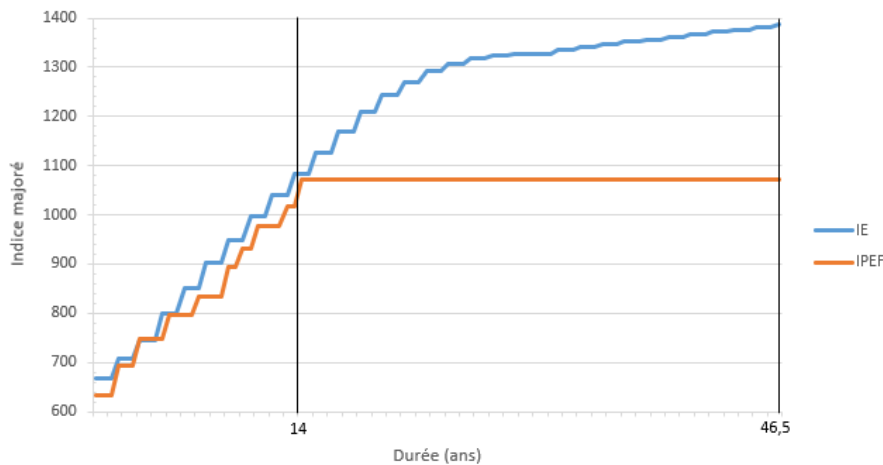
L'ensemble des IPEF sera donc reclassé au premier décembre prochain, à équivalence de grade pour les deux premiers grades. Les IGPEF seront reclassés dans un grade transitoire, en attendant que ces agents remplissent les dispositions statutaires pour accéder au grade sommital de leur corps.

Évolution indiciaire des premiers grades



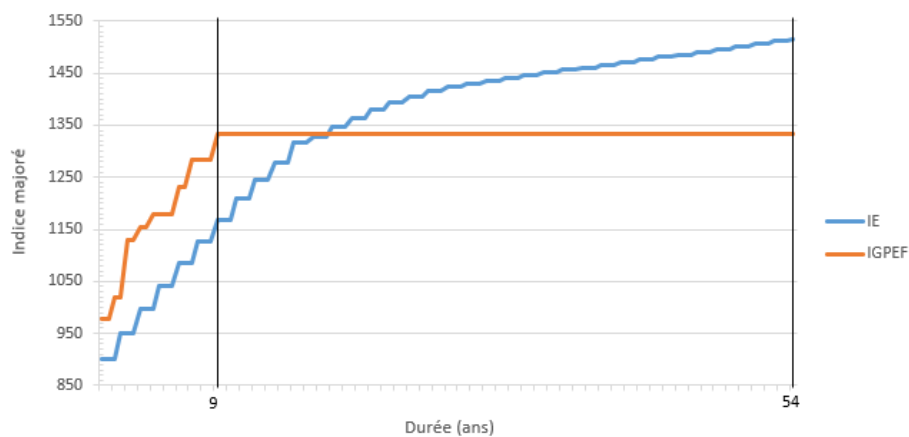
IPEF plafonnent après 16,5 ans révolus
IE plafonnent après 40,5 ans révolus

Évolution indiciaire des deuxièmes grades



IPEF plafonnent après 14 ans révolus
IE plafonnent après 46,5 ans révolus

Comparatif indiciaire IGPEF / grade transitoire des IE



IGPEF plafonnent après 9 ans révolus
IE plafonnent après 54 ans révolus

Les missions des IPEF demeurent inchangées.

Concernant la revalorisation indiciaire, il n'est pas possible

à ce stade de connaître le mois de paye sur lequel apparaîtront les changements, le SRH n'ayant pas à ce jour communiqué sur ce dossier.

Cette réforme risque toutefois de provoquer certains mécontentements. En premier lieu celui des ingénieurs concernés par cette réforme. En effet, si les nouvelles dispositions statutaires appliquées à ces quatre corps sont bien calées sur celles en vigueur pour les administrateurs de l'Etat depuis le 1er janvier 2022, on ne peut pas en dire autant de leur régime indemnitaire. Pour ce qui concerne les IPEF, aucune information ne permet en effet à ce stade d'affirmer que leur régime indemnitaire sera prochainement réévalué contrairement à celui des administrateurs de l'Etat dès la réforme de leur statut.

Qu'en est-il des inspecteurs de santé publique vétérinaires (ISPV) ?

Le MASA a toujours considéré, tant dans ses déclarations que ses écrits, qu'il considérait le corps des ISPV comme un corps dit « A+ ». Leur décret statutaire indique d'ailleurs que les agents appartenant à ce corps « constituent un corps supérieur à caractère technique (...) ».

Dans une période où les crises sanitaires se succèdent, où un effort particulier est demandé par le ministère et où la DGAL indique dans ses orientations stratégiques pour 2024-2027 qu'une « implication collective est (...) nécessaire s'agissant de l'anticipation et de la gestion des crises sanitaires », que « la mobilisation sur ces sujets devra être anticipée » et qu'il convient de « poursuivre la démarche de management par la qualité avec une attention particulière à avoir sur la gestion de la compétence », notamment au regard des parcours qualifiants, il n'est pas certain que cette discordance entre les statuts des deux corps techniques supérieurs du MASA aide beaucoup, d'autant plus qu'à groupe RIFSEEP identique les

plafonds indemnitaires des ISPV demeurent inférieurs à ceux des IPEF.

Le rapport au Premier ministre sur les grands corps techniques de l'Etat de janvier 2022 devait notamment répondre à la question des futurs besoins de l'Etat en compétences techniques. Ce rapport indiquait que «les corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV), des pharmaciens inspecteurs de santé publique et des médecins inspecteurs de santé publique fournissent des compétences spécifiques de haut niveau. La mission ne peut que recommander d'examiner la situation de ces corps». Il est dommage que le MASA n'ait pas pu peser sur les arbitrages finaux concernant l'évolution statutaire d'un corps dont il est le seul ministère de tutelle.

Revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie C du MASA

Revalorisation des barèmes annuels de l'IFSE

- Agents affectés dans l'enseignement technique et hors de l'Ile-de-France dans l'enseignement supérieur : +400 euros
 - Agents affectés en administration centrale et dans les services déconcentrés : +800 euros
 - Agents affectés dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France : de +1.865 à +2.050 euros

C'est Noël avant l'heure ?

La nouvelle [note de gestion relative au régime indemnitaire](#) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et

de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable à certains corps et emplois des agents affectés au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) a été publiée sur B0 Agri le 27 mai dernier.

Les corps et emplois relevant du RIFSEEP sont traités dans une seule et même note, à l'exception des agents gérés par la délégation à l'encadrement supérieur du MASA (emplois laissés à la discrétion du gouvernement, emplois de direction de l'État et emplois des services d'inspection générale ou de contrôle).

Les revalorisations opérées par cette note prennent effet au 1er janvier 2025 et s'étalent du mois d'août pour les agents de catégorie C au mois d'octobre pour ceux de catégorie A, les agents de catégorie B étant traités sur la paie de septembre.

Cette revalorisation annoncée depuis maintenant deux ans par l'ancien chef du SRH a été communiquée au nom de madame la ministre par la secrétaire générale comme le résultat de « l'obtention d'une enveloppe conséquente de crédits pour revaloriser les montants d'IFSE des agents du MASA rémunérés par le ministère ».

Dans un contexte budgétaire tendu, la CFDT s'est félicitée de cette revalorisation de l'ensemble des agents relevant du RIFSEEP et affectés au MASA tout en regrettant que les opérateurs sous tutelle de ce ministère n'aient pas été pris en compte pour cette revalorisation. En effet, si l'équité de traitement entre catégories était à rechercher, l'équité de traitement entre les agents du MASA et les agents de ses opérateurs doit être respectée sans équivoque. Au regard des éléments en notre possession, seule l'ASP serait en mesure de revaloriser partiellement ses barèmes d'IFSE .

Sur le sujet du RIFSEEP des opérateurs, la CFDT a saisi la secrétaire générale en juin dernier, sans réponse à ce jour.

Quid des agents de catégorie C

Rappelons tout d'abord que lors des bascules au RIFSEEP, des compléments indemnitaires ont été mis en place pour certains agents du fait notamment de leur situation indemnitaire antérieure. **Pour la première fois depuis la mise en place du RIFSEEP, le SRH n'a pas souhaité dans le cadre d'une revalorisation de l'IFSE que les agents conservent ce complément** dès lors que le nouveau barème d'IFSE est supérieur à l'IFSE que l'agent percevait auparavant grâce à ce complément.

Les trois exemples suivants illustrent les différentes possibilités pour un agent :

	Ancienne note RIFSEEP			Nouvelle note RIFSEEP			
	Barème d'IFSE	Complément d'IFSE	IFSE perçue	Nouveau barème	Nouveau complément	IFSE à percevoir	Gain d'IFSE
Cas 1	6.000	0	6.000	7.000	0 (Pas de complément antérieur)	7.000	+ 1.000
Cas 2	6.000	500	6.500	7.000	0 (L'ancien complément ne permet pas de dépasser le nouveau barème)	7.000	+ 500
Cas 3	6.000	1.100	7.100	7.000	100 (L'ancien complément permet de dépasser le nouveau barème)	7.100	0

N'ayant naturellement pas accès à la liste des compléments dont disposent éventuellement les agents, le comparatif des barèmes des deux notes RIFSEEP ne peut que prendre en compte les barèmes «officiels».

Plusieurs remarques peuvent être faites en comparant l'évolution de la cartographie des fonctions :

- Le nombre de groupes RIFSEEP demeure inchangé. Deux groupes existent quel que soit le secteur d'affectation de l'agent.
- **Plus aucune fonction n'apparaît dans le groupe 2.**

Désormais, un agent est positionné dans le groupe 2 dès lors que la fonction qu'il occupe n'apparaît pas dans le groupe 1. **On en conclut que les agents qui étaient sur une fonction apparaissant précédemment dans les deux groupes sont désormais placés dans le groupe 1 dès lors que l'ancienne fonction est conservée**, ce qui va augmenter leur gain d'IFSE.

- **On peut cependant s'interroger sur les fonctions du groupe 1 qui disparaissent.** Logiquement, les agents occupant ces postes devraient désormais relever du groupe 2, auquel cas le gain indemnitaire serait moindre que celui attendu à groupe RIFSEEP inchangé.
- Le nombre de fonctions dans le groupe 1, passant de 11 ou 13 fonctions (selon le secteur d'affectation) à 7.
- Concernant les montants de régime indemnitaire, la comparaison des deux notes de service amène aux constats suivants :
 - **Les augmentations de barème concernent l'ensemble des agents mais dans des proportions différentes.**
 - Dans son flash info du 2 juin dernier, le SRH a **indiqué que l'évolution moyenne des barèmes par catégorie était comprise entre +10 % et +12 %.** Hors agents affectés dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France, **la moyenne des revalorisations de barèmes pour les agents de catégorie C est comprise entre +5,44 % et +13,11 %.**
 - En administration centrale et dans les services déconcentrés, la revalorisation est de 800 euros annuels, quel que soit le grade de l'agent et son groupe RIFSEEP.
 - Le même différentiel de barème perdure entre les montants servis en Ile-de-France et ceux servis hors Ile-de-France (de 2.050 à 2.200 euros annuels selon le grade et le groupe RIFSEEP de l'agent).
 - Concernant l'enseignement, les anciens barèmes étaient identiques pour les agents affectés dans l'enseignement technique et dans l'enseignement

- supérieur, quelle que soit la localisation des agents. Ils étaient par ailleurs alignés sur les barèmes des services déconcentrés hors Ile-de-France. Ce n'est plus le cas. **Les barèmes des services déconcentrés hors Ile-de-France sont supérieurs de 400 euros à ceux de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur hors Ile-de-France, et inférieurs de 1.065 à 1.200 euros à ceux de l'enseignement supérieur en Ile-de-France.**
- **La nouvelle note de service revalorise de 400 euros annuels tous les agents affectés dans l'enseignement sauf ceux affectés dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France.** Même si ces barèmes ne sont pas alignés sur ceux de l'administration centrale, la revalorisation de ces derniers est cependant bien supérieure à celles des autres agents du secteur de l'enseignement, fluctuant entre 1.865 et 2.050 euros annuels.

Apparemment, le SRH considère que le secteur de l'enseignement agricole public est assez attractif pour ne pas nécessiter de revalorisation conséquente.

La CFDT peut néanmoins regretter une si importante différence entre les revalorisations de barèmes des agents, sans compter que certains pourraient n'avoir eu aucune revalorisation dès lors que le différentiel entre le nouveau barème et l'ancien est égal au complément indemnitaire qu'ils percevaient.

Au regard des modifications apportées dans la nouvelle note de service, le fait de présenter le projet de note de service dix jours avant sa publication a empêché les organisations syndicales d'étudier précisément les changements opérés par l'administration et le cas échéant de faire des contre-propositions.

La CFDT espère qu'à l'avenir le SRH communiquera avec les organisations syndicales bien en amont afin que le dialogue social soit réel et constructif.

Et maintenant ?

Sauf problème technique toujours possible pour quelques agents dont la situation dans le SIRH RenoIRH serait incomplète ou erronée, la revalorisation des agents de catégorie C a été opérée sur la paie du mois d'août.

Ainsi, chaque agent de catégorie C doit voir apparaître sur son bulletin de paie du mois d'août deux lignes relatives à l'IFSE :

- La première indique le nouveau montant d'IFSE mensuel que l'agent doit désormais percevoir,
- La deuxième concerne le rappel de rémunération pour les sept premiers mois de l'année. Ce montant est équivalent au différentiel entre le nouveau montant d'IFSE mensuel et l'ancien, multiplié par sept.

Le SRH a indiqué que chaque agent se verrait remettre une notification individuelle détaillant son nouveau barème d'IFSE ainsi que son groupe RIFSEEP. N'hésitez pas à la réclamer à votre hiérarchie ; elle est d'autant plus importante qu'elle peut acter un changement de groupe RIFSEEP, tant en montée qu'en descente.

Aucune nouvelle annexe V (note de gestion RIFSEEP) ne sera établie, quand bien même la fonction d'un agent changerait de groupe RIFSEEP, dès lors que cet agent demeure sur son poste. En cas de mobilité de ce dernier, une nouvelle annexe V serait établie et servirait de support pour le recrutement d'un nouvel agent sur le poste libéré.

Une certaine confusion peut naître du fait de la concomitance en paye du versement du CIA et de la revalorisation de l'IFSE

en août. La CFDT est à votre disposition en cas d'interrogation pour expliquer la rémunération perçue fin août dernier.

Document :

- [Note de service SG/SRH/SDCAR/2025-340](#) : Règles de gestion relatives au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicables à certains corps et statuts d'emploi affectés au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

Retour au MASA après une affectation en PNA

Position normale d'activité (PNA) : quesako ???

Publié en avril 2008, le décret organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État, permet d'affecter les agents d'un ministère dans les établissements publics qui sont sous sa tutelle, mais également dans les services et établissements publics d'autres départements ministériels. Le MASA et le MTE sont les deux plus importants utilisateurs de de cette position.

Ce dispositif permet notamment de pallier à l'impossibilité de détacher un agent dans un corps correspondant du ministère ou de l'établissement public d'accueil. En revanche, cette position ne permet pas d'exercer des fonctions autres que celles prévues par le statut de son corps ; dans un tel cas, un détachement est obligatoire.

L'agent est affecté par son ministère d'origine dans le ministère ou l'établissement d'accueil pour une durée de trois années. Quatre mois avant la fin de cette période, l'administration d'accueil fait connaître à l'administration d'origine son souhait de renouveler ou non cette affectation.

Pendant toute la durée pendant laquelle l'agent est affecté en position normale d'activité (PNA), l'agent reste géré par son administration d'origine sous réserve que tout ou partie de cette gestion n'ait pas été déléguée à l'administration d'accueil. **L'administration d'accueil rémunère l'agent et intègre ce dernier dans ses campagnes de modulation indemnitaire.** Ainsi, un agent du ministère chargé de l'agriculture (MASA) affecté en PNA au MTE restera géré par le MASA et sera rémunéré par le MTE.

Depuis la réforme de 2020, les agents sont placés en PNA pour une durée de trois ans, renouvelable sans limite. **Quatre mois avant la fin de cette période, l'administration d'accueil fait connaître à l'administration d'origine sa volonté de renouveler ou non l'affectation de l'agent.**

Et après ...

Dans le cas où l'administration d'accueil ne souhaiterait pas renouveler la période de trois ans de PNA, l'agent serait réintégré au MASA, au besoin sans affectation de manière provisoire. Cette règle ne doit pas masquer les difficultés actuellement rencontrées par les ministères dans la gestion de leurs effectifs, difficultés précédemment évoquées dans notre article relatif aux fins de détachement (à relire [ICI](#)). Il

convient par ailleurs de rappeler que les agents se retrouvant **sans affectation ne perçoivent pas d'IFSE.**

L'agent peut en tout état de cause demander à tout moment une mutation pour revenir dans son ministère d'origine. **Il n'est pas prioritaire pour être affecté sur un poste mais peut bénéficier comme tout fonctionnaire des priorités légales** de mutation si elles s'appliquent à sa situation.

A l'instar des retours de détachement, il convient que l'agent soit actif dans sa recherche de poste. La bourse de l'emploi reste le site à consulter régulièrement : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/>. La note de service dédiée aux lignes directrices de gestion relatives à la politique de mobilité indique par ailleurs que « chaque agent peut (...) demander un rendez-vous personnalisé avec l'IGAPS territorialement compétent, qui le conseillera et l'orientera vers les postes et structures répondant à son profil et ses attentes, et l'appuiera tout au long de sa démarche de mobilité » (liste et coordonnées des IGAPS [ICI](#)).

Si vous anticipez de possibles difficultés financières liées à votre retour au MASA, il convient de contacter l'assistante sociale compétente (liste et coordonnées [ICI](#)).

Dans les faits

En effet, même si la jurisprudence du Conseil d'État a constamment rappelé que tout fonctionnaire a droit à une affectation dans un délai raisonnable, la réalité des faits a démontré, notamment au MASA, que des agents peuvent rester sans affectation précise, voire sans mission temporaire, pendant plusieurs mois. **Cela risque de ne pas s'améliorer dans un contexte de disette budgétaire, d'autant plus que la candidature d'un agent du MASA affecté en PNA dans un autre département ministériel qui chercherait à revenir au MASA est considérée comme une candidature externe, ce qui implique que le choix de l'administration s'effectue en fonction des**

disponibilités en emplois budgétaires. Concernant la politique de recrutement en 2026, nous en saurons probablement plus après la tenue prochaine du CSAM budgétaire.

Le cycle annuel de mobilité pour 2026 n'est pas encore annoncé ; les publications et les candidatures interviendront entre le 1^{er} et le 31 mars 2026 pour une prise de poste théorique au 1^{er} septembre 2026. Reste les campagnes « au fil de l'eau » qui permettent à l'administration de publier à tout moment des vacances de poste ; un délai minimum d'un mois devant intervenir entre la date de publication des résultats et la date de prise des fonctions.

En effet, la consommation du plafond d'emplois s'impute sur l'administration d'accueil qui rémunère l'agent sur sa masse salariale (titre II).

La mobilité s'effectue dans le respect des priorités légales de mutation (suppression de poste dans le cadre d'une restructuration de service, rapprochement de conjoint, situation de handicap, ...).

La [note de service 2023-801 du 21/12/2023](#) relative à la politique de mobilité en vigueur au MASA précise qu'en tout état de cause, au-delà du parcours professionnel, l'administration prend en compte le fait qu'un agent revienne au MASA étant donné que son affectation en PNA dans un autre ministère n'est pas prolongée.

MATTE : Note de gestion du 04

septembre 2025 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP

La note de gestion du 04-09-25 qui définit la procédure d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents du pôle ministériel.

18 septembre : mobilisons-nous pour un budget de justice sociale (Intersyndicale Fonction Publique)

L'intersyndicale Fonction Publique CGT, FO, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP, lance un appel aux agentes et agents publics à se mobiliser massivement le 18 novembre pour changer la donne et gagner des avancées.

Égalité Professionnelle

Fonction publique : la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode

Communiqué de presse n° 6 de la CFDT-Fonction Publique du 4 septembre 2025 relatif à l'Égalité femmes-hommes pour laquelle la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode.

Vers un nouveau doublement des franchises médicales ? (Communiqué unitaire)

Les projets de décrets prévoyant une hausse du reste à charge pour les patients, que ce soit sur les boîtes de médicaments ou les consultations médicales, ont été présentés au conseil de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie). Rappelons que l'avis de ce conseil n'est que consultatif.

**Protection sociale
complémentaire prévoyance**

dans la FPE : précision sur la participation des employeurs publics de l'État

Un arrêté en date du 21 août 2025 a été publié au journal officiel du 28-08-25. Il concerne la protection sociale complémentaire (PSC), volet prévoyance, pour les agents publics état, notamment pour les agents à temps partiel.

Vers la pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Le dispositif de rupture conventionnelle, instauré en 2020 dans la fonction publique à titre expérimental pour les fonctionnaires (et de manière pérenne pour les contractuels), arrive à échéance le 31 décembre 2025. À la lumière du [rapport d'évaluation](#) transmis au Parlement au printemps dernier, le gouvernement a confirmé sa volonté de rendre ce dispositif définitif, tout en l'adaptant.

Un bilan contrasté mais jugé positif

Depuis 2020, plus de **7 400 fonctionnaires** ont eu recours à la rupture conventionnelle dans la fonction publique d'État. L'Éducation nationale concentre à elle seule près de 4 000 ruptures, suivie par Bercy (850) et le ministère de

l'Intérieur (350).

Le coût total des indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (ISRC) atteint **186 millions d'euros** depuis la mise en place du dispositif, avec de fortes disparités selon les ministères. Les montants versés varient en fonction des ministres, de 15 000 € à 60 000 € en moyenne.

Le rapport dresse un constat nuancé :

- **Souplesse et efficacité** : la rupture conventionnelle est perçue comme un outil utile pour accompagner des projets professionnels, régler des situations RH complexes ou éviter des contentieux.
- **Un dispositif mal compris** : certains agents considèrent à tort qu'il s'agit d'un droit automatique, ce qui a pu générer des tensions et des refus.
- **Des risques d'abus** : de nombreuses demandes émanant d'agents proches de la retraite interrogent sur un possible « effet d'aubaine ». Et aussi recours à ce dispositif non pas pour des raisons professionnelles, mais simplement pour bénéficier de conditions de départ plus avantageuses que celles offertes par d'autres modes de rupture, tels que la démission. Ce phénomène a été particulièrement observé dans des ministères où les agents choisissent ce départ pour maximiser leurs indemnités.
- **Un impact RH réel** : les départs d'agents qualifiés peuvent fragiliser certains services, notamment lorsqu'ils ne sont pas anticipés.

Déjà en décembre 2023, **la Cour des Comptes avait fait une mise en garde** sur l'encadrement des ruptures conventionnelles. Dans son [référé](#) elle pointait une **“gestion problématique”** de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) dans la fonction publique d'État, avec une « **faiblesse générale des dossiers** » et une absence de vérification des montants par les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. La Cour

des Comptes avait demandé une « *remise en ordre rapide* » notamment en soumettant, dès 2024, à tous les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, les dossiers de liquidation de l'ISRC avec mention obligatoire du revenu annuel brut et des droits à retraite sans décote des agents concernés.

Une volonté claire de pérenniser

Dans une [réponse parlementaire publiée en août](#), le ministère de la Fonction publique a confirmé que la **pérennisation par la loi est envisagée dès 2026**. Deux possibilités pour y parvenir :

- Le projet de loi de finances pour 2026,
- ou le futur projet de loi de simplification des procédures RH prévu à l'automne.

Le gouvernement insiste sur le caractère "**limité mais réel**" du **succès de l'expérimentation**, et souhaite désormais sécuriser juridiquement ce mode de cessation de fonctions.

Des évolutions à prévoir

La pérennisation devrait s'accompagner d'ajustements pour mieux encadrer le dispositif. Parmi les pistes étudiées :

- Création d'un **outil interministériel de suivi** des ruptures conventionnelles, pour fiabiliser la gestion et le contrôle (notamment en cas de retour dans la fonction publique) ;
- Clarification des conditions d'accès afin de limiter les «effets d'aubaine» ;
- Réflexion sur l'extension aux **contractuels en CDI** dans les versants où cela n'est pas encore le cas.

Et après ?

Le dispositif, qui permet aux agents de bénéficier d'indemnités et de l'assurance chômage – contrairement à une démission ou une mise en disponibilité –, s'est imposé comme une voie de sortie **amiable** et **sécurisée**. Son maintien dans le paysage statutaire de la fonction publique semble désormais acquis, reste à savoir dans quelle configuration exacte il sera inscrit dans la loi.

> *Source : CFDT-UFETAM*

“Il faut offrir des perspectives aux agents publics”

Le 1er septembre, la CFDT Fonctions publiques a rencontré le ministre de la fonction publique.

Alors que le contexte politique est plus qu'incertain et que plane le spectre d'économies budgétaires, le gouvernement doit agir sur le pouvoir d'achat et relancer l'agenda social.

Fonction publique de l'État : des salaires en hausse... mais

un pouvoir d'achat en baisse

Malgré des revalorisations salariales, le salaire net moyen des agents de la fonction publique de l'État (FPE) a baissé de 0,4 % en euros constants en 2023. Une baisse liée à une inflation toujours forte, qui vient grignoter les effets des hausses nominales.

Mobilisation du 18 septembre 2025 : préavis de grève

Le jeudi 18 septembre 2025 sera une journée de mobilisation et de manifestation intersyndicales contre les mesures budgétaires présentées par le Premier ministre, le 15 juillet dernier, et pour obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

La CFDT Fonction publique a écrit au ministre Laurent Marcangeli pour déposer un **préavis de grève**, qui couvre les agents des trois versants de la Fonction publique.

Préavis de grève pour le 18 septembre 2025

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Ministre,

Les mesures budgétaires présentées par le Premier ministre, le 15 juillet dernier, sont d'une brutalité inédite. Afin d'obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans, la CFDT appelle à une mobilisation d'ampleur pour la journée du 18 septembre 2025.

En conséquence, l'Union des Fédérations de fonctionnaires et assimilés – CFDT (UFFA-CFDT) appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale et de la Fonction publique Hospitalière à une journée de mobilisation et de manifestation, le jeudi 18 septembre 2025.

La mobilisation pourra prendre la forme d'une grève. La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le jeudi 18 septembre, ce préavis couvrant les agents débutant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, l'Uffa-CFDT participera à toute négociation qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Mylène JACQUOT,



Secrétaire générale

Monsieur Laurent Marcangeli
Ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification
Hôtel Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 PARIS

20 ans après la loi handicap de 2005 : une promesse toujours en attente

Un rapport parlementaire d'évaluation tire un constat amer : l'ambition initiale s'est essoufflée, les résultats sont en demi-teinte, et les promesses non tenues restent nombreuses.